



congés pour motif légitime et sérieux

Par **ducatman26**, le **16/07/2012** à **23:27**

Bonjour

Je suis locataire depuis février 1995 dans une maison divisée en 3 appartements.

Il y a 5 ans, j'ai eu des différends avec mon propriétaire qui voulait augmenter abusivement son loyer de plus de 10%(ce qui est nettement plus haut que l'indice de chaque année).Mais j'ai fait appel à un avocat qui m'a retourné le nouveau montant de mon loyer. Par ce fait le propriétaire m'a rétorqué : « Tu seras le premier à partir ».

Quelque temps après, je me suis aperçu d'une grosse consommation électrique. Alors j'ai donc remarqué, que lorsque je retirais et remettais le fusible de la chambre de mon fils, le projecteur qui se trouvait dans le garage du voisin s'éclairait.

Ma sœur qui occupait les lieux avant moi, m'a informé que ce même voisin du dessous s'était déjà branché sur son installation des années auparavant. Je me suis également rendu compte, en testant des conducteurs se trouvant dans mon garage, que d'autres boites électriques partent de mon garage afin d'alimenter le garage du 3eme locataire !

Puis, fin avril, j'ai perdu toute alimentation électrique dans mon garage.

Le 04 mai 2012 au matin, j'ai donc fait appel à la Gendarmerie Nationale qui est intervenue sur les lieux dans l'heure. Après avoir constaté la fraude, l'agent m'a rétorqué « que ce n'était pas leur problème et que ce n'était pas de leur ressort », mais par contre il fallait signaler et régler ce problème avec mon propriétaire.

J'ai bien essayé d'expliquer à l'agent de police que le voisin du bas avait déjà commis la même fraude avec ma sœur 17 ans avant, mais il m'a répondu que c'était révolu !

J'ai donc tenté de joindre à 3 reprises le propriétaire, lui laissant des messages sur son répondeur en lui expliquant ce qu'il s'était passé. Ce n'est que deux semaines plus tard, le 20 mai 2012 qu'il me rappela : il m'annonça alors que je devais libérer les lieux et que je recevrais une lettre de l'huissier de justice. J'ai donc été stupéfait de cette terrible nouvelle.

Le 25 mai 2012, j'ai effectivement reçu un avis d'un huissier de justice me donnant congé pour le 31 janvier 2013 pour motif légitime et sérieux. Le motif invoqué est la réalisation de travaux d'amélioration .

Cela ne me dérange pas (tout au contraire) que le propriétaire entreprenne des travaux, mais je ne comprends pas pourquoi il est obligé de m'expulser pour cela. Je serais tout à fait d'accord pour être relogé temporairement, le temps des travaux, puis à payer une

augmentation de loyer par la suite.

Par **janus2fr**, le **17/07/2012** à **07:02**

Bonjour,

Votre bailleur ne peut pas vous donner congé afin de réaliser des travaux d'amélioration. En revanche, il le pourrait si vous vous opposiez à leur réalisation.